

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Date de dernière mise à jour	21 janvier 2018
------------------------------	-----------------

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur dans l'ensemble de l'Union Européenne le 25 mai 2018. Cette réglementation renforce la protection des données personnelles et de la confidentialité ; elle impose de nouvelles règles aux sociétés qui détiennent, contrôlent et/ou traitent des données personnelles.

Les données personnelles vous concernant détenues par Clay Asset Management ont pour finalité la bonne conduite de nos activités de gestion, le respect des obligations légales, la conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, ainsi qu'une communication régulière. Elles ne sont en aucun cas transférées ou cédées à des tiers.

Clay Asset Management veille à ce que l'accès à ces données personnelles soit sécurisé et réservé aux personnes appropriées ; que l'utilisation de ces données soient strictement limitées à la réalisation des prestations qu'elle fournit et des obligations réglementaires auxquelles elle est tenue ; que ces données puissent être mises à jour et conservées conformément à la réglementation.

Vous disposez, concernant vos données personnelles, et sous réserve que Clay Asset Management puisse se conformer à ses obligations réglementaires, d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit de restriction sur leur utilisation, d'un droit d'opposition à leur utilisation, d'un droit à l'effacement ou encore d'un droit à leur portabilité.
